

# BARÈME DES HONORAIRES

## 1. TRANSACTION

→5% TTC du montant de prix de vente à la charge du Vendeur

Les honoraires sont payables à la signature chez le notaire en cas de vente par nos soins et comprennent tous les frais engagés par l'agence pour la vente de votre bien.

## 2. LOCATION ANNUELLE MEUBLEE / NON MEUBLEE

### Loi ALUR

- Propriétaire : 13 €/m<sup>2</sup>
- Locataire : 13 €/m<sup>2</sup>

Les frais d'agence se décomposent de la façon suivante :

- 10 €/m<sup>2</sup> pour les visites, la constitution de dossiers et la rédaction du bail
- 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux

### BAIL CODE CIVIL

- Locataires :

→9% du loyer annuel HC + TVA (20%)

- Propriétaires :

→9% du loyer annuel HC + TVA (20%)

# BARNES

INTERNATIONAL REALTY

**BARNES BORDEAUX**

38, cours Georges Clémenceau – 33000 Bordeaux +33 (0)5 33 09 30 89  
bordeaux@barnes-international.com [www.barnes-international.com](http://www.barnes-international.com)

